



Syndicat des greffes de France
Membre de l'union justice FO

ENSEMBLE POUR UNE JUSTICE POUR TOUS

Monsieur le sous directeur

Aujourd'hui, nous sommes réunis en autre pour la titularisation de nouveaux collègues que nous avons le plaisir d'accueillir mais aussi pour des recours évaluations où encore de trop nombreux directeurs de greffe font tout et n'importe quoi. (Évaluations en retard, discordance entre l'évaluation et la valeur réelle de l'agent à son détriment). C'est dire l'importance de ces CAP pour tous nos collègues qui parfois vivent leur évaluation comme une injustice.

N'oublions pas que de cette évaluation va dépendre notre cadeau Bonus le CIA lequel est fonction de son évaluation mais comme cela ne suffit pas cela dépendra aussi de l'enveloppe ! C'est dire que nous n'aurons que des cacahuètes. Restons sur le côté pécunier, nous constatons des retards sur le paiement des heures supplémentaires notamment sur la CA d'Aix tout comme le non versement des jours CET. Nous savons que nos collègues en SAR ont subi comme nous une période difficile, pour autant cela n'empêche pas au DDARJ de faire une diffusion en l'expliquant. Monsieur le directeur, cet argent qui est du par le travail des agents est pour eux, dans le cadre d'une société que l'on connaît aujourd'hui, de familles monoparentales la possibilité de s'offrir quelques jours d'évasion.

Le télétravail, certains directeurs de greffe refusent déjà aux agents la possibilité de télétravailler à hauteur de 3 jours par semaine à compter de septembre alors que la circulaire le prévoit. Il ne peut y avoir d'application d'un texte en fonction des désidératas de quelques directeurs de greffe, il faudra bien qu'un jour les responsables hiérarchiques le comprennent et l'intègrent. Y aura-t-il une formation pour apprendre à lire et à dialoguer ?

Monsieur le sous directeur, il est indispensable d'apprendre à faire confiance aux agents, le ministère n'en sortira que grandit. Les fonctionnaires ne sont pas des enfants mais des agents responsables qui sous la tourmente et les aléas de ce ministère ont su prouver leur qualité et ont pu permettre de continuer à faire fonctionner la machine judiciaire.

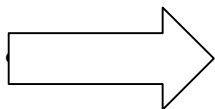
Nous allons aussi aborder le recrutement de collègues RTH. Depuis fort longtemps, les organisations syndicales réclament que le médecin de prévention puisse établir un rapport. Est-il normal de laisser certains collègues sur le carreau à l'issue de cette période parce qu'ils auront été pressurisés alors même qu'ils sont en situation difficile ? Là encore, le ministère devrait se poser les bonnes questions.

Monsieur le sous directeur, avez-vous pris en compte le malaise qui règne dans les juridictions, vous l'avez vu la semaine dernière avec nos collègues de Nantes allongés dans la salle des pas perdus... la justice est morte. Le taux d'absentéisme n'a jamais été aussi élevé : nos collègues n'en peuvent plus. La gestion des ressources humaines laisse à désirer dans certains endroits.

Alors, monsieur le directeur, loin des statistiques chères à ce ministère qui rapportent dans l'escarcelle des magistrats à la fin du mois, qu'envisage la DSJ pour qu'enfin les agents de ce ministère ne soient plus considérés comme des chiffres mais comme une plus value ?

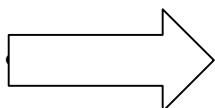
Le SDGF / FO

L'avancement au grade de greffier principal pour l'année 2022



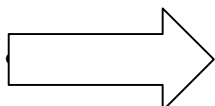
Les conditions statutaires :

- Etre depuis un an au 6^{ème} échelon et justifier d'au moins 5 années de service
- Remplir ces conditions au 31 décembre 2022



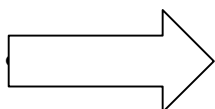
Le tableau d'avancement :

- Bénéficier d'un mémoire de proposition fait par votre directeur de greffe



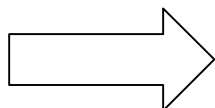
Les conditions de l'administration :

- Etre évalué à excellent sur les deux dernières années
- Avoir déjà passé l'examen professionnel
- Avoir déjà exercé des fonctions d'encadrement
- Avoir un mémoire de proposition



Attention :

- Il n'y a plus de CAP d'avancement mais nous rencontrons toujours l'administration pour défendre vos dossiers.
- Votre DG n'a pas l'obligation de vous faire un mémoire.
- Si vous n'avez pas de mémoire de proposition, votre dossier ne sera pas examiné par l'administration.



- Chaque agent a le droit de consulter son dossier administratif auprès de son DG.

Vous avez une question, contacter nous au 06 23 81 30 51,
Nous sommes là pour défendre vos intérêts.